

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT**N ° 1035**

présenté par
M. Jean-Claude Bouchet

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif de supprimer la sanction sur un producteur individuel. Les sanctions qui pèsent sur les producteurs sont trop lourdes, le plus souvent. Il est préférable que les contrôleurs fassent preuve, dans ce cas-là, de pédagogie plutôt que de sanctionner. Un producteur individuel, même dans un secteur soumis à la contractualisation obligatoire, n'est pas forcément en capacité d'émettre une offre de contrat écrite. De plus, cette disposition fait peser un grand risque sur les agriculteurs, notamment ceux souhaitant demeurer indépendants.